

Pollution atmosphérique

ISSN : 2268-3798

Éditeur : Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

224 | 2015

Varia

Éditorial

Sabine Host

 <https://www.peren-revues.fr/pollutionatmospherique/4726>

DOI : 10.4267/pollution-atmospherique.4726

Référence électronique

Sabine Host, « Éditorial », *Pollution atmosphérique* [En ligne], 224 | 2015, mis en ligne le 09 mars 2015, consulté le 25 février 2026. URL : <https://www.peren-revues.fr/pollutionatmospherique/4726>

Droits d'auteur

CC-BY

Éditorial

Sabine Host

TEXTE

- 1 Le programme Erpurs, initié au début des années 1990 par l'Observatoire régional de santé Ile-de-France, surveille et évalue les risques de la pollution urbaine sur la santé. Il diffuse auprès de ses partenaires les connaissances scientifiques permettant de mieux cerner cet enjeu de santé publique et de guider l'action. À ce titre, il a véritablement marqué l'histoire de la lutte contre la pollution atmosphérique et a joué un rôle majeur dans la requalification de cette pollution en enjeu de santé publique. Les premiers résultats de ce programme ont permis de nourrir la loi sur l'air de 1996 qui a dès lors institué un couplage de la surveillance de la qualité de l'air avec celui de la surveillance sanitaire afin d'interpréter les données produites par les réseaux de surveillance de la qualité de l'air en termes de santé publique. Ce couplage a été mis en place sur quelques sites pilotes. Le programme Erpurs a ainsi évolué vers un véritable système de surveillance épidémiologique déployé à l'échelle nationale dans le cadre du programme de surveillance « air et santé » coordonné par l'InVS.
- 2 Le programme Erpurs a été conçu au départ pour évaluer et surveiller les risques sanitaires liés à la pollution atmosphérique dans un contexte où il fallait faire la preuve des effets. Les effets de la pollution de l'air sur la santé ne sont plus à démontrer et sont toujours d'actualité, comme le prouvent encore les résultats les plus récents du programme. Nous en savons suffisamment pour agir mais les progrès en matière d'amélioration de la qualité de l'air ne se font pas à la mesure de l'enjeu sanitaire. Les politiques de lutte contre la pollution atmosphérique se heurtent notamment à la difficulté de maîtriser les sources diffuses, ce qui repose pour partie sur une nécessaire modification des comportements individuels qui doit être impulsée par une action publique forte et cohérente. Cela implique de briser les ancrages culturels forts sur la voiture, le feu à l'âtre et l'agriculture. La récente polémique soulevée par la décision de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de

revenir sur les restrictions d'usage de la biomasse comme combustible dans des appareils de combustion initialement prescrites par le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) francilien¹, illustre bien toute la difficulté d'arriver à imposer de telles mesures. Cette mesure avait été inscrite dans le PPA sur la base des résultats d'une étude menée par Airparif ayant permis de quantifier la part de particules produite en Ile-de-France de celle provenant des régions avoisinantes, ainsi que celle des principales activités contributrices. Les avancées dans la connaissance des caractéristiques des particules ont été nettes ces dernières années et ont permis une meilleure appréhension de leurs composantes. Ainsi, parmi les 30 % de particules produites localement, cette étude montrait que la contribution du trafic routier et du chauffage au bois résidentiel était majeure et d'égale importance. De nombreux composés contribuent à l'effet sanitaire des particules. Même s'il reste difficile de distinguer la responsabilité des différentes sources d'émission dans l'impact sanitaire des particules, les processus de combustion, qu'il s'agisse de biomasse ou d'énergies fossiles, sont à mettre plus particulièrement en cause. Sur le plan de la santé publique, cette mesure visant à diminuer les niveaux de particules liées au chauffage au bois trouvait donc tout à fait sa justification. Vingt ans après la publication des premiers résultats, le programme Erpurs, résolument à l'interface entre connaissances et actions, a donc encore un rôle à jouer pour guider l'action publique. Entre autres défis, il s'attachera à améliorer la compréhension des risques associés aux particules en suspension ainsi qu'à évaluer l'efficacité des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique.

NOTES

¹ Arrêté inter-préfectoral n° 2013 084 0002, relatif à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère révisé pour l'Ile-de-France, 25 mars 2013.

AUTEUR

Sabine Host